



Mail : administration@pays-gentiane.com

N/Réf : DM – VC / 250918

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-cinq et le onze septembre, l'assemblée, régulièrement convoquée le 4 septembre 2025, s'est réunie à 9h à la mairie de RIOM-ES-MONTAGNES sous la présidence de Valérie CABECAS.

Membres présents :

Jean MAGE, Cécile UNIQUE, Jean-Louis MARANDON, François BOISSET, Alexandre FAVORY, Jean-Paul MALBEC, Gilbert MOMMALIER, Louis TOTY, Valérie CABECAS

Membres représentés :

Membres excusés : Christophe RAYNAL

Absents :

Pierre POUGET, Maurice PALLUT, Charles RODDE, Guy LOUBEYRE, Chrystèle SERRE, Blandine VAN-DYCK

Date de la convocation : 4 septembre 2025

Secrétaire de séance : Jean MAGE

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

Madame la Présidente procède à l'appel des membres du Bureau. Elle déclare la séance ouverte à 9h10. Conformément à l'article à L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean MAGE a été désigné secrétaire de séance.



Ordre du jour :

- Réunion de travail PLUi avec Cyrille BONNET et les services de la DDT (Pensez à prévenir vos référents communaux en cas d'absence)
- Attribution subventions OPAH (Délibération)
- Attribution subventions aux entreprises dans le cadre du régime d'aides communautaires (Délibération)
- Affaires diverses

Délibération – DE_097_2025 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes du Pays Gentiane n°015 PRO 026 en date du 1^{er} septembre 2020 ;

Vu l'avenant n°1 de la convention n°015 PRO 026 en date du 25/11/2022 ;

Vu la délibération n°2020_086-DE de la Communauté de Communes du Pays Gentiane en date du 31 juillet ;

Vu la délibération n°2022_131 de la Communauté de communes du Pays Gentiane en date du 31 novembre 2022

Il convient d'attribuer les subventions aux particuliers répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligibles à une aide de la Communauté de Communes dans le cadre de l'OPAH :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GENTIANE						
Dossiers de demandes de solde dans le cadre de l'OPAH-RR						
NOM Prénom	FAUCHER Huguette	DELORT Bernadette	PALLUT Blandine	JOUBE Annie	FREYSSINIER Suzanne	CHANCEL Pierre
Adresse	15 rue du Foirail, 15400 Trizac	2, impasse de la Chaussade, 15400 Riom-ès-Montagnes	15 rue des Pradoux, 15190 Condat	10, Le Vernet, 15190 Condat	Lieuchy, 15400 Trizac	1 rue du Lieutenant Besson, 15400 Riom-ès-Montagnes
Type de dossier	Ma Prime Adapt	Ma Prime Adapt	Ma Prime Rénov	Ma Prime Rénov Sérénité	Ma Prime Adapt	Rénovation énergétique – convention loc. 1 (dossier PB)
Date de visite	20/08/2025	14/08/2025	23/07/2025	23/07/2025	23/07/2025	14/05/2025
Projet	Pose de volets roulants	Remplacement de la baignoire par une douche adaptée	Isolation des murs par l'extérieur + VMC	Remplacement des menuiseries, PAC air/eau, VMC	Remplacement de la baignoire par une douche adaptée	Isolation par l'intérieur, réfection de l'électricité, PAC, menuiseries, volets, VMC
Montant des travaux HT	12 514,00€	5 466,00€	34 446,00€	40 174,00€	5 638,00€	42 510,00€
Montant des travaux TTC	13 203,00€	6 013,00€	36 341,00€	42 921,00€	6 201,00€	48 436,00€
Date d'accord de la subvention ANAH	15 octobre 2024	13 mai 2025	Février 2023	18 novembre 2023	17 décembre 2024	09 juillet 2024
Montant aides ANAH	6 098,00€	3 826,00€	18 723,00€ (+ bonus sortis de passoire) + 2 116,00€ de CEE	20 142,00€ (+ bonus sortis de passoire) + 4 410,00€ de CEE	3 889,00€	15 628,00€ + 1 500,00€ de prime habiter mieux
Montant aides CCPG	871,00€	547,00€	1 000,00€	1 000,00€	560,00€	4 251,00€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau décide :

Présents : 9
Pour : 9

Procurations : 0
Abstention : 0

Votants : 9
Contre : 0

- DE VERSER les subventions au profit des particuliers précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
- DE VALIDER le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.
- D'AUTORISER Madame la Présidente à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Délibération – DE_098_2025 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DU RÉGIME D'AIDE COMMUNAUTAIRE

Vu le règlement de la commission européenne n°1407/2013 modifié par le règlement (UE) n°2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 relatif à sa prolongation, concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 relative à la réorganisation des compétences des collectivités territoriales en matière d'immobilier d'entreprises ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1511-1 et suivants ;

Vu le SRDEII adopté par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Gentiane ;

Vu la convention du 27 juillet 2020 signée entre la Communauté de Communes du Pays Gentiane et le Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes autorisant et définissant les modalités de mise en place d'un régime d'aide aux entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Gentiane ;

Vu le règlement d'aide aux entreprises aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Gentiane ;

Madame la Présidente expose que, dans le cadre du régime d'aide communautaire aux entreprises validé par délibération du 24 octobre 2019, il convient d'attribuer les subventions aux entreprises ayant sollicité la Communauté de Communes.

Madame la Présidente présente la liste des entreprises, les montants d'investissements réalisés ainsi que les demandes de subventions correspondantes :

Nom de la société	Commune	Objet de la demande	Type d'investissement	Montant de dépenses éligibles HT	Montant de la subvention attribuée
LE TAUREAU GOURMAND	Riom-ès-Montagnes	Reprise d'une boucherie	Travaux de rénovation et de mise aux normes et acquisition de matériel	84 023,35 €	5 000,00 €
GENTIANE CONSTRUCTION	Riom-ès-Montagnes	Acquisition d'un télescopique avec malaxeur à béton et potence de levage	Acquisition de matériel	72 990,00 € * *Le montant de dépenses éligibles HT annule et remplace le précédent dossier validé par délibération n° DE_087_2025 du Bureau communautaire du 10 juillet 2025	5 000,00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Bureau décide :

Présents : 9
Pour : 9

Procurations : 0
Abstention : 0

Votants : 9
Contre : 0

- D'ATTRIBUER les subventions proposées aux entreprises ;
- D'AUTORISER le versement de ces subventions aux entreprises ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer les conventions de versement d'aides ainsi que toutes pièces utiles.

Membres présents :

Jean MAGE, Cécile UNIQUE, Jean-Louis MARANDON, François BOISSET, Alexandre FAVORY, Jean-Paul MALBEC, Gilbert MOMMALIER, Louis TOTY, Valérie CABECAS



REUNION DE TRAVAIL AVEC CYRILLE BONNET ET LES SERVICES DE L'ETAT SUR L'ELABORATION DU REGLEMENT PLUi

Présents : Jean MAGE, Cécile UNIQUE, Jean-Louis MARANDON, François BOISSET, Alexandre FAVORY, Jean-Paul MALBEC, Gilbert MOMMALIER, Louis TOTY, Valérie CABECAS, Jérôme PARRA, Blandine VAN-DYCK, Sébastien VEYSSIERE, Cyrille BONNET, Anaïs WAGNER (DDT), Stéphane LAC (DDT), Guillaume LALOGNE-NEIGE (DDT)

Madame la Présidente fait un point d'avancement sur l'élaboration du PLUi. Elle précise, en concertation avec Cyrille BONNET, le calendrier des prochaines étapes pour un arrêt du PLUi.

Cyrille BONNET rappelle que le projet de zonage a été envoyé aux services de la DDT et expose que le territoire est vertueux en respectant les possibilités offertes de consommation foncière.

Un débat s'installe au sein de l'assemblée pour la finalisation du projet de règlement (conformité avec le SCoT, place des ZA, pentes de toits, insertion des bâtiments dans le paysage, etc...).

Madame la Présidente propose aux communes de faire remonter, sous 15 jours, auprès du cabinet d'étude ou des services de la communauté, les dernières questions concernant le règlement.

Elle présente le calendrier de travail :

Planning :

- Réunion de travail sur les OAP par communes le 9 octobre à la Mairie de Riom-ès-Montagnes
- Réunion présentation zonage le 21 octobre à 9h30 à la Mairie de Riom-ès-Montagnes

La séance est levée à 11h30.

Liste des délibérations Bureau communautaire du 11 septembre 2025

Examen des délibérations		
Numéro	Objet	Décision du Bureau
DE_097_2025	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT	Approuvée
DE_098_2025	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DU REGIME D'AIDE COMMUNAUTAIRE	Approuvée

**Le secrétaire de séance,
Jean MAGE**

**La Présidente,
Valérie CABECAS**